



**L'UCV** a le plaisir de vous adresser sa première lettre d'information «UCV Info». Pour répondre à votre souhait de voir les informations regroupées, ce document vous informera désormais de façon régulière de toutes les communications de notre association, cas spéciaux exceptés qui feront toujours l'objet d'un message. Outre son envoi par messagerie, « UCV Info » est aussi à votre disposition sur le site [www.ucv.ch](http://www.ucv.ch), sous UCV-Info. Il se divise en trois rubriques : association (pour les affaires internes), actualités et consultations.

## ASSOCIATION

### 1. Point-Commun-e

Dès 2013, l'abonnement au journal ne sera plus facturé séparément. La cotisation à l'UCV comprendra la contribution au journal que vous recevrez automatiquement. S'agissant du nombre d'exemplaires, des informations vous seront données ultérieurement.

### 2. Nouvelle cotisation dès 2013

Le 9 juin, l'assemblée des délégués a accepté une augmentation des cotisations, dont le détail est disponible [ici](#). La facturation vous parviendra début septembre. Outre le financement des publications, cette augmentation permettra d'avoir recours à des experts lorsque cet appui s'avérera indispensable dans le cadre de certaines négociations. Grâce aux nouvelles cotisations, le poste d'adjoint(e) de la secrétaire générale, non repourvu depuis 2010, sera à nouveau occupé.

### 3. Soirées d'information

**L'UCV a pour objectif d'organiser deux fois par an ces soirées d'information.**

Novembre 2012 : aspects pratiques du droit du travail : informations détaillées [ici](#).

Deux thèmes prévus en 2013 : ressources humaines et marchés publics. Informations suivront.

## ACTUALITÉS

### 1. Plateforme routes

Pour mémoire, depuis 2003 année où le Conseil d'Etat a prononcé un moratoire sur les subventions routières liées à l'article 56 de la loi sur les routes, l'UCV a régulièrement demandé la levée de cette mesure ou, au minimum, la subvention des ouvrages d'art en traversée de localité. Nous nous sommes aussi inquiétés du sort réservé aux tronçons cantonaux entre les communes concernées par une fusion. De surcroît, en septembre 2010, notre association a demandé au Conseil d'Etat de verser aux communes une part de la Redevance sur le trafic des Poids Lourds liée aux Prestations (RPLP). Le canton n'est pas entré en matière. En mai 2011, par l'intermédiaire du Groupe Bourgs et

Villages, **l'UCV a demandé des négociations officielles sur ce sujet**. Une plateforme a ainsi été mise en place. Elle s'inscrit dans le contexte de la nouvelle hiérarchie du réseau routier cantonal et de la réponse que le Conseil d'Etat est chargé d'apporter à la motion Marendaz concernant l'entretien des routes cantonales en traversée de localité.

Deux séances ont été tenues avant la fin de la législature cantonale. Les travaux des délégués se poursuivront avant la fin de l'été.

## 2. Constructions scolaires

Regroupements scolaires : selon une étude confiée à Me Luc Recordon, aucun regroupement ne peut être imposé aux communes, que ce soit par le biais d'Harmos, du droit scolaire actuel ou de la LEO et du RLEO qui entreront en vigueur en août 2013. Quant à la fiche B41 du Plan Directeur Cantonal, elle n'a pas davantage de valeur contraignante sur ce point. En revanche, par les voies de la concertation canton communales, une certaine concentration devra se réaliser progressivement en mettant à profit la construction de bâtiments nouveaux au gré des besoins.

Règlement sur les constructions scolaires : dans le cadre la révision de ce règlement, la commission constructions et équipements scolaires négocie actuellement l'application de l'article 27 alinéa 4 LEO. Pour mémoire, le règlement sur les constructions scolaires est actuellement complété par des directives.

Se fondant sur les alinéas 1 et 4 de l'article 27 LEO, **l'UCV a pour objectif de remplacer ces directives d'application par une convention qui concrétisera le règlement**. A notre sens, le champ d'application de cette convention devra concerner les standards en matière de construction.

## 3. Moratoire sur les subventions attribuées aux communes pour les travaux de conservation et restauration des bâtiments classés

Sur proposition du Groupe Bourgs et Villages, **le Comité a adressé un courrier au Conseil d'Etat pour demander la levée de cette mesure** décidée en juin 2004 au vu des difficultés financières cantonales. La situation est aujourd'hui assainie. Ce moratoire n'a ainsi plus de raison d'être.

## 4. POCAMA

Le Comité a reçu les deux délégués UCV au groupe de travail utilisateurs ainsi que des représentants de la police cantonale. D'un point de vue technique le formulaire a été simplifié. Toutefois, l'UCV regrette que cet effort d'accessibilité ne soit pas immédiatement utilisable. Ayant constaté le flou régnant autour de l'obligation de recourir à POCAMA lors d'une demande de permis temporaire de vente d'alcool, **le Comité a écrit à Mme de Quattro pour lui demander un entretien dans le but de régler cette question sur le plan politique**.

## 5. Organisation policière

Financement : **le Comité a demandé un entretien au Conseil d'Etat au sujet de la concrétisation de l'article 45 alinéa 4 de LOPV**. Pour mémoire, en 2011, notre association a initié un amendement déposé par Mme Gay Vallotton. L'objectif était de réguler, voire plafonner les montants à payer par le biais de la péréquation intercommunale. Cette négociation devrait avoir lieu avant l'automne.

Acompte sur la facturation des prestations de sécurité publique : Par courrier du 6 août, **l'UCV a soutenu la demande de communes souhaitant une facturation trimestrielle sans majoration**.

Conseil Cantonal de Sécurité (CSS) : ayant constaté que les modalités de désignation du représentant des communes sans police communale au CCS ne correspondent ni au Protocole d'Accord signé, ni au texte de l'EMPL commentant l'article 17 LOPV, **le Comité de l'UCV a sollicité de la Cheffe du DSE une clarification de cette procédure.**

#### 6. Résidences secondaires

Toutes les communes ne sont pas concernées par les questions liées aux résidences secondaires. Toutefois, les problèmes soulevés touchent à l'autonomie communale, élément essentiel pour l'ensemble des collectivités. Cette constatation fonde notre soutien à ces communes. Dans un premier temps, **l'UCV a demandé à participer à la task force cantonale.** Cette requête est restée lettre morte. En revanche, nous avons été invités à participer le 21 juin à une rencontre entre la délégation cantonale composée de Mme la Conseillère d'Etat Béatrice Métraux et de Monsieur le Conseiller d'Etat Philippe Leuba et les communes intéressées.

Le Canton n'est pas favorable à l'ordonnance fédérale en cours d'élaboration, jugée d'une part, non conforme aux principes constitutionnels et, d'autre part, au texte de l'initiative puisqu'elle ne traite notamment que des 20% d'unités de logements et pas des 20% de surface habitable. Une loi urgente serait une solution plus solide sur les plans politique et juridique. Elle permettrait d'appliquer l'initiative acceptée par le peuple tout en permettant de répondre aux nombreuses questions pratiques qui se posent. Le Conseil Fédéral doit se prononcer dans le courant du mois d'août sur le projet d'ordonnance fédérale. S'il se rallie à cette ordonnance plutôt qu'à la solution d'une loi urgente, le Conseil d'Etat prévoit de mettre en place un groupe de travail ayant pour objectif de proposer des amendements à l'ordonnance fédérale. **L'UCV a demandé de participer aux travaux de ce groupe.**

#### 7. GT – GITANA

Le canton a créé ce groupe qui aura notamment pour tâche d'analyser les différents aspects juridiques, politiques et opérationnels relatifs à la problématique des gens du voyage dans le canton de Vaud. Monsieur Edgar Schiesser, Syndic de Romanel-sur-Lausanne est notre délégué à ce groupe.

Les délégués des différents groupes de travail et commissions figurent [ici](#).

## CONSULTATIONS

**Les documents relatifs aux consultations sont disponibles [ici](#).**

Trois consultations sont en cours :

#### 1. Troisième adaptation du PDcant

Réponse de l'UCV envoyée le 14 août (voir lien ci-dessus)

#### 2. Modification du règlement sur les participations aux frais de prévention et de défense contre l'incendie et les éléments naturels (RPFIE)

Délai de réponse à l'UCV : 1<sup>er</sup> septembre 2012

Commentaire : Ce règlement a fait l'objet d'une consultation en 2011. Après avoir analysé la position de l'UCV, l'ECA propose une nouvelle version du règlement justifiant le principe d'une participation aux frais de construction et d'extension des réseaux d'eau en fonction de la capacité financière des communes.

3. Loi sur l'aide aux études et à la formation professionnelle

Délai de réponse du canton : 10 octobre 2012

Délai de réponse UCV (pour synthèse) : 1<sup>er</sup> octobre 2012

Commentaire : en 2008 les bourses d'études ont été intégrées à la facture sociale. A cet égard, l'article 17a LOF prévoit un système visant à équilibrer la répartition des dépenses selon leur évolution.

Août 2012

le Comité UCV